

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE

M. Erik LINQUIER

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)

M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)

M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)

Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)

Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)

M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

14/10/2014

N° de l'ordre du jour :

2014.10.21 : Renouvellement de l'adhésion de Versailles Grand Parc au pôle de compétitivité SYSTEMATIC pour les années 2015, 2016 et 2017.

□ **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales déterminant les compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ;

Vu la délibération n°2009-03-05, du Conseil communautaire du 31 mars 2009, relative à l'adhésion au pôle de compétitivité SYSTEMATIC ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17, des Conseils communautaires du 10 février 2010 et du 28 juin 2011, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Considérant les statuts et le règlement intérieur de l'association SYSTEMATIC Paris-Région.

Dès 2008, la direction du développement économique mutualisée de Versailles et de Versailles Grand Parc a intégré le pôle de compétitivité SYSTEMATIC, dont les axes de travail rejoignent les enjeux de développement du territoire : le soutien à la croissance des entreprises et à l'innovation partenariale dans le domaine des technologies avancées, de la création numérique et des systèmes embarqués. Avec un écosystème de PME, de grands groupes ainsi que de laboratoires de recherche publique et privée de plus de 700 adhérents, ce pôle mène des réflexions thématiques sur les évolutions de l'automobile et des transports, les développements numériques et la sécurité des données, la gestion intelligente de l'énergie, les outils de conception et de développement des systèmes et les télécoms.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, 27 établissements économiques sont membres de SYSTEMATIC. Parmi ceux-ci, de grands groupes tels que GE Healthcare, Nexter et Air Liquide y mènent des projets partenariaux, représentant plus de 7 millions d'euros d'investissement. Par ailleurs, des PME innovantes sont également membres du pôle. En tout, entre 2005 et 2012, ce sont 49 projets de R&D qui ont été labellisés par le pôle SYSTEMATIC sur le territoire de Versailles Grand Parc, pour un montant total en investissement de 29,1 M€ et pour un total d'aide publique de 13,7 M€.

Versailles Grand Parc souhaite maintenir son ancrage au sein du pôle et garder le haut niveau d'animation du pôle SYSTEMATIC sur son territoire. De nombreuses perspectives partenariales sont envisagées avec l'Association, notamment, la valorisation de l'offre de Versailles Grand Parc en termes de développement économique lorsque celle-ci rejoint les axes de travail du pôle et de ses membres (grands projets, espaces de coworking, FabLabs...), ainsi que l'accompagnement de la communauté d'agglomération dans ses réflexions stratégiques. De plus, en

novembre 2014, un événement d'envergure internationale sur les technologies avancées et l'usine du futur se tiendra au Palais des Congrès de Versailles. Ce rassemblement inédit constitue une opportunité pour Versailles Grand Parc de se positionner comme territoire innovant accueillant des entreprises. Notre collaboration avec le pôle SYSTEMATIC a également pour but de renforcer des liens avec les autres partenaires du pôle pour pouvoir pérenniser cette manifestation à vocation mondiale dans les années suivantes sur notre territoire.

Ces actions s'inscrivent dans notre stratégie de développement économique communautaire et, afin de continuer à travailler de manière partenariale avec l'association, nous proposons de poursuivre notre adhésion pour les trois années à venir.

Comme indiqué dans notre convention avec le pôle SYSTEMATIC, le montant annuel de cette adhésion s'élève à 30 000€ et nécessitera une inscription au budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association SYSTEMATIC ;*
- 2) *d'approuver la convention définissant, notamment, les axes de collaboration des deux structures ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *Que les dépenses soient inscrites ultérieurement au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le compte 6574 « Subventions aux personnes de droit privé » pour les trois années à venir.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).



Pour le Président,
Par déléation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

